

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



L'École de Droit de Sciences Po, Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case décernent les prix de la 14^{ème} édition du Concours d'Arbitrage International de Paris (CAIP)

Paris, le 13 juin 2019 | L'épreuve finale de la 14^{ème} édition du Concours d'Arbitrage International de Paris s'est tenue le 5 juin 2019 à Sciences Po.

Après une phase écrite éliminatoire consistant en la rédaction de 2 mémoires pour le demandeur et le défendeur, auxquelles 26 équipes ont participé dont 21 équipes françaises et 5 équipes étrangères, 8 équipes ont été sélectionnées pour la demi-finale qui a eu lieu le mardi 4 juin 2019 à Sciences Po devant 4 jurys constituant des tribunaux arbitraux.

Les membres du jury ont sélectionné, sur la qualité des mémoires et des plaidoiries, 4 équipes qui se sont affrontées le mercredi 5 juin 2019 lors de l'épreuve finale de plaidoirie. Cette finale, ouverte au public, a eu lieu devant un tribunal arbitral simulé composé de personnalités du monde de l'entreprise et de l'arbitrage :

- **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse), Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de l'ICC
- **Tim Portwood**, Avocat associé, Bredin Prat
- **Diego de Lammerville**, Avocat associé, Clifford Chance
- **Édouard de Chavagnac**, *Group General Counsel*, Carrefour
- **Dany Cohen**, Professeur permanent à l'École de Droit de Sciences Po

Après délibération, le tribunal arbitral simulé a décerné le **premier prix** à l'équipe de **l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne** composée de Julien Didry Barca, Guilhem Le Gars (titulaires), Cyprien Mathié, Romane Certhoux, Pierre Zientara, Victor Omnes (suppléants) et supervisée par M. Sylvain Bollée. Cette équipe a reçu un prix de 8 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case avec un stage de 6 mois dans l'un de ceux-ci offert aux deux membres titulaires et un abonnement aux éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le tribunal arbitral simulé a décerné le **second prix** à l'équipe de **l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines, Paris Saclay** composée de Pierre Nosewicz, Léane Thakrar (titulaires), Jad Markbaoui, Simon Allal (suppléants) et supervisée par M. Olivier Laude. Cette équipe a reçu un prix de 4 000 euros des cabinets d'avocats partenaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case et un abonnement aux éditions Lamy/Wolters Kluwer.

Le **prix du meilleur orateur** a été décerné à **Valentine Louf** de l'équipe de l'Université de Montpellier, supervisée par Mme Carine Jallamion.

Le **prix du meilleur mémoire** a été décerné à l'équipe de l'**Université de Stockholm**, composée de Maxime Chevalier, Chloé Wolff (titulaires), Julien Rodsphon, Sabrina Bouguereau (suppléants) et supervisée par Mme Christina Ramberg.

Le Concours d'Arbitrage International de Paris a été créé en 2005 par l'École de Droit de Sciences Po en partenariat avec Clifford Chance. Cette année, il est co-organisé par l'École de Droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), le groupe Carrefour et les éditions Wolters Kluwer France. Un Comité d'organisation est constitué afin d'assurer le bon déroulement du Concours. L'association « Paris, Place d'Arbitrage » soutient le Concours d'Arbitrage International de Paris.

Le Concours bénéficie d'une renommée mondiale. À ce jour, près de 1 700 étudiants de 22 nationalités représentant 65 universités de 4 continents ont participé au Concours.

Le Concours est gratuit et ouvert aux étudiants du monde entier provenant d'établissements/écoles/centres de formation en droit ou dont une partie du cursus porte sur l'étude du droit. Il se déroule en langue française, par équipes formées de 2 membres titulaires et de 2 à 4 membres suppléants venant tous du même établissement.

Le Concours porte sur un cas fictif de droit international comportant des enjeux économiques qui, cette année, oppose deux sociétés de droit privé. Pour répondre aux diverses questions du problème, les participants au Concours se sont penchés sur plusieurs thèmes centraux et questions d'actualité du droit de l'arbitrage et du droit commercial international.

Notes :

1. Créé en 2005, le **Concours d'Arbitrage International de Paris** est co-organisé, pour sa 14^{ème} édition, par l'École de droit de Sciences Po et les cabinets d'avocats d'affaires Clifford Chance, Bredin Prat et White & Case en partenariat avec la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC), le groupe Carrefour, et les éditions Wolters Kluwer France. Outre leur participation au comité d'organisation du Concours : les cabinets d'avocats partenaires financent les prix attribués aux lauréats du Concours et l'un d'eux accueille en stage les membres titulaires de l'équipe gagnante; le groupe Carrefour apporte un soutien financier pour des équipes étrangères (hors EEE) participant à la phase orale; les éditions Wolters Kluwer France donnent accès à leur base de données Lamyline à toutes les équipes recevables et offrent des ouvrages aux lauréats du Concours; la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale reçoit les équipes participant à la demi-finale pour une séance d'entraînement facultative.

Pour plus d'informations sur le Concours : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/concours-darbitrage-international-de-paris>

2. Créée en septembre 2009, l'**École de Droit de Sciences Po** forme des juristes capables de s'adapter et de progresser dans un univers professionnel en évolution constante. Pendant leur parcours, ses 550 élèves, pour moitié internationaux et tous déjà diplômés de l'enseignement supérieur, ont accès : à presque 300 cours-séminaires, dispensés par une communauté scientifique riche de professeurs issus de continents et traditions juridiques variés, et de nombreux praticiens ; à des parcours internationalisés dont un *LLM in Transnational Arbitration & Dispute Settlement*, un Master en Droit Économique possédant un English track et une spécialité de Master II Contentieux Économique et Arbitrage, qui fête ses 10 ans ; à des accords d'échange conclus avec des universités prestigieuses (Columbia, Harvard, Keio, McGill, Northwestern, NYU, São Paulo, Buenos Aires, Stanford, Tsinghua, Jindal, Turin,

Sydney, etc.) ; à des moyens leur permettant de confronter leurs connaissances théoriques à leur futur milieu professionnel lors du Forum des métiers du Droit, organisé chaque année à Sciences Po, et par le biais de stages, réalisés à la fin de leur cursus ou dans le cadre d'une année de césure. À l'issue de leur formation à l'École de droit, les élèves rejoignent le barreau, l'entreprise, les organes de régulation de l'économie ou encore la magistrature.

Pour plus d'informations sur l'École de droit : <http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/>

3. Fondé en 1966, **Bredin Prat**, cabinet d'avocats d'affaires indépendant, intervient en contentieux et arbitrage, concurrence et droit européen, fiscalité, financement, droit social, droit public, lors de fusions-acquisitions, de restructurations et de procédures collectives. Disposant de bureaux à Paris et Bruxelles, le cabinet compte désormais près de 180 avocats dont 45 associés et 14 *counsel*s, à même de servir au mieux les intérêts d'une clientèle française et internationale dans le cadre de transactions et de contentieux complexes ou sensibles.

Les dossiers transfrontaliers représentent aujourd'hui plus de deux tiers de l'activité. Bredin Prat accompagne ses clients dans leurs transactions internationales et se trouve également sollicité pour des opérations sans lien économique avec la France.

À l'international, Bredin Prat s'appuie sur son réseau « *Best Friends* » constitué de BonelliErede (Italie), Hengeler Mueller (Allemagne), Slaughter & May (Royaume-Uni), Uría Menéndez (Espagne et Portugal) et De Brauw (Pays-Bas) afin de mettre à la disposition des clients des équipes intégrées issues des meilleurs cabinets de chaque juridiction. Les « *Best Friends* » disposent actuellement de 37 bureaux dans le monde et rassemblent plus de 2 500 avocats, dont 150 dédiés à l'Arbitrage international. Un second cercle, beaucoup plus étendu regroupe une centaine d'autres partenaires locaux répartis aux États-Unis, en Amérique Latine, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient.

Pour plus d'informations sur Bredin Prat : www.bredinprat.com

4. Présent à Paris depuis près de 60 ans, **Clifford Chance**, cabinet international d'avocats d'affaires de référence, accompagne ses clients, entreprises françaises et internationales, institutions financières, entreprises publiques et autorités locales, sur l'ensemble des aspects juridiques de leurs opérations stratégiques en France et à l'international.

Reconnue pour ses expertises sectorielles et ses solutions innovantes, l'équipe de plus de 170 avocats dont une quarantaine d'associés, offre la combinaison unique d'une couverture internationale parfaitement intégrée (avec 32 bureaux répartis dans 21 pays) et de savoir-faire techniques et sectoriels d'excellence dans de nombreuses disciplines du Droit des affaires

Pour plus d'informations sur Clifford Chance : www.cliffordchance.com et <https://www.linkedin.com/company/clifford-chance-paris>

5. **White & Case** est un cabinet d'avocats d'affaires international présent dans 30 pays à travers 44 bureaux. Le bureau de Paris intervient en droit des affaires tant dans le domaine du conseil que du contentieux. Son activité couvre notamment les fusions-acquisitions/private equity, les marchés de capitaux, le droit bancaire et financier (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs), les partenariats public-privé, le droit de la concurrence, le droit immobilier, la fiscalité, le droit social, les restructurations, le droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information, l'arbitrage international, le contentieux commercial et le droit pénal & réglementaire. Le cabinet intervient dans des opérations industrielles et financières d'envergure, en France et à l'international.

Forte de plus d'une soixantaine d'avocats dont 10 associés, l'équipe Arbitrage International à Paris est reconnue parmi les leaders du marché comme en témoignent les classements annuels réalisés par les publications de référence, Chambers (band one), Legal 500 (tier one) et Global Arbitration Review (en tête du classement GAR 30).

Pour plus d'informations sur White & Case : www.whitecase.com

Contacts École de Droit de Sciences Po :

Cathy Grenier et Bérangère Gavaudo : tél. : 01 45 49 76 94 / 01 45 49 51 35

ecole.droit@sciencespo.fr

Contact Bredin Prat :

Aurélié Simon : tél. : 01 44 35 83 72, aureliesimon@bredinprat.com

Contact Clifford Chance :

Laure-Hélène Caillot : tél. : 01 44 05 82 89, laurehelene.caillot@cliffordchance.com

Contact White & Case :

Sheena Sarkar : tél. : 01 55 04 15 30, sheena.sarkar@whitecase.com